

DÉLIBÉRATION n° 2025/094

L'an deux mille vingt-cinq et le 15 juillet 2025 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 4 juillet 2025, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Sylvie BARBOTEAU, Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA, et Philippe RAISON.

Procurations : Sandrine DURAN à Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON à Bernard PLANO, Laurent LAGES à Philippe LACOSTE, Stéphanie NOGUES à Joël MANO et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Carine VIDAL, Robert MONZANI, Cindy SIBE, Isabelle ORTE, Frédéric SIBOUT et Rony BARTHE.

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

OBJET : Culture - Signature d'une convention avec le centre hospitalier de Lannemezan pour l'activité médiathèque

Considérant le besoin d'organiser des séances sur la lecture, l'écoute et la découverte de divers ouvrages et médias au centre hospitalier de Lannemezan pour l'activité médiathèque.

Considérant que l'intervenant de la médiathèque sera Madame Cécilia Alexandre, Responsable de la Médiathèque la Route des Savoirs.

Considérant que l'intervention de la médiathèque, dans le cadre de l'activité thérapeutique définie par la présente convention, sera effectuée sans aucune contrepartie financière.

Considérant les modalités de mise en œuvre inscrites dans le projet de convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE

- les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Le secrétaire,



Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 18 juillet 2025